



Liberté • Égalité • Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PREFET DE LA REGION  
POITOU-CHARENTES

Direction Régionale de l'Environnement,  
de l'Aménagement et du Logement

Poitou-Charentes

Service Infrastructures et Transports

Division Régulation et Contrôles des Transports

## AUTORISATION

### **d'exercer la profession de transporteur public routier de marchandises au moyen de véhicules motorisés**

Vu le décret n° 99-752 du 30 août 1999 modifié relatif aux transports routiers de marchandises et notamment son article 2;

Vu le décret n° 2011-2045 du 28 décembre 2011 portant diverses dispositions relatives à l'accès à la profession de transporteur routier et au marché du transport routier et notamment ses articles 5,6 et 8;

Vu l'arrêté ministériel du 28 décembre 2011 relatif à l'autorisation d'exercer la profession de transporteur public routier;

**Le préfet de la région Poitou-Charentes,**

## AUTORISE

L'entreprise : SETRAP

Domicile du siège social ou de l'établissement principal :

LE MOULIN 17180 PERIGNY

N° SIREN : 403066863

à exercer la profession de transporteur public routier de marchandises au moyen de véhicules motorisés, tant que celle-ci répond aux exigences d'établissement, d'honorabilité, de capacité financière et de capacité professionnelle requises par le décret n°99-752 du 30/08/1999 susvisé.

Cette autorisation vaut à compter du 1er janvier 2012.

*Etabli à Poitiers, le 5 avril 2012*

**Pour le Préfet de Région,**  
*Par délégation de la Directrice Régionale*  
Le Chef de la Division Régulation  
et Contrôles des Transports

**Hervé PASCAL**